



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 04 septembre 2025 à 18 heures

Date de Convocation 28 août 2025

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 04 septembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Jean WILKIN,</p> <p>Représentés : Emmanuel ADELY pouvoir à Christian ALBARIC, Sébastien MOREAU pouvoir à Gérard PÉDRINI, Bernard RIEU pouvoir à René JEANJEAN,</p> <p>Excusés : Emmanuel ADELY, Sébastien MOREAU, Bernard RIEU</p> <p>Absents : Michel COMMANDRE</p> <p>Présents non votants :</p>
Présents : 31	
Votants : 34	
Pour : 34	
Contre : 0 Abstention : 0	

Secrétaire de séance : Monsieur Serge GRASSET

DELIB-2025-083 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2025 - BUDGET ANNEXE MAISONS DE SANTÉ

La décision modificative permet de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'année, au gré de l'avancement des projets, et des notifications diverses.

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir entendu la présentation de la décision modificative n°1 de 2025 et de ses grands équilibres, qui se présentent comme suit :

- **Section de fonctionnement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à **15.406,04€**, portant à **273.120,58€** le budget total de la section de fonctionnement en 2025 :

Chapitre	BP 2025	DM 1	TOTAL 2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	56 450,00	15 406,04	71 856,04
012- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 500,00		9 500,00
65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 600,00		1 600,00
66 - CHARGES FINANCIÈRES	22 000,00		22 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	58 922,54		58 922,54
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 242,00		109 242,00
Total dépenses de fonctionnement	257 714,54	15 406,04	273 120,58

Chapitre	BP 2025	DM 1	TOTAL 2025
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	142 035,69	15 406,04	157 441,73
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	71 100,00		71 100,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 578,85		44 578,85
Total recettes de fonctionnement	257 714,54	15 406,04	273 120,58

Il s'agit uniquement de la hausse de la subvention d'équilibre provenant du budget principal en recettes permettant d'abonder les crédits pour travaux d'entretiens en dépenses.

- **Section d'investissement**

Il n'y a aucune modification concernant cette section.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE la décision modificative n°1 de 2025 du Budget annexe Maison de Santé, proposée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document devant s'y rapporter.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Serge GRASSET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.